

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

N° 24-053

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le code de la route ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu la demande d'arrêté de la société Colas France – RD 83 – 90150 EGUENIGUE, mandatée par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort pour réaliser des travaux de reprise d'un regard sur ouvrage d'art au niveau de la rue de la 1^{ère} Armée à Delle 90100 ;

CONSIDERANT

- qu'il y a lieu de réglementer la circulation des usagers afin de permettre l'intervention de la société Colas France ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux de reprise d'un regard sur ouvrage d'art sont réalisés sur la période du 28 février au 5 mars 2024. L'ensemble des restrictions de circulation suivantes sont valables pendant la durée nécessaire aux travaux.

ARTICLE 2 : La circulation des usagers rue de la 1^{ère} Armée Française (RD 463), sur le tronçon situé en amont des feux tricolores, se fait sur chaussée réduite avec suppression ponctuelle d'une voie.

La vitesse des usagers est limitée à 30 km/h dans l'emprise du chantier.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation temporaire nécessaires aux dispositions du présent arrêté, sont mis en place par la société Colas France chargée des travaux sous son entière responsabilité.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Gendarmerie, les agents de la Police Intercommunale, le Garde-champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompier ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental – Service des routes ;
- Monsieur le Président du SMTC ;
- Monsieur le Directeur de la société Colas France.

A Delle, le 23 février 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de Delle



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 27/2/2024.
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.